



CHARTRE DU GROUPE DANONE POUR L'ENVIRONNEMENT

LE GROUPE DANONE INSCRIT DE FAÇON NATURELLE LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES VALEURS DE SES MARQUES.

IL CONTRIBUE DEPUIS PLUSIEURS ANNEES A L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE ET EUROPÉENNE POUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

EN DÉVELOPPANT SES ACTIVITÉS AU NIVEAU MONDIAL, LE GROUPE DANONE SOUHAITE, DANS LES NOUVEAUX PAYS OU IL S'IMPLANTE, ÊTRE ACTIF SUR CE SUJET ET ASSUMER SES RESPONSABILITÉS.

DANS CE BUT, LES SOCIÉTÉS FILIALES, LES ÉTABLISSEMENTS DU GROUPE, PRENNENT LES ENGAGEMENTS SUIVANTS :

1 – RESPECT GLOBAL DE L'ENVIRONNEMENT

La protection et l'amélioration de l'environnement sont une composante de la pérennité du Groupe DANONE et de la compétitivité de ses marques. Une gestion respectueuse de l'environnement doit intégrer l'ensemble des facteurs intervenant depuis la conception d'un produit jusqu'au devenir de son emballage. Toute action de l'entreprise concernant l'environnement doit donc impliquer chacune des fonctions intéressées:

Recherche et Développement: les incidences sur l'environnement sont étudiées et prises en compte dès la conception des produits et de leurs procédés de fabrication.

Achats: le Groupe DANONE, tout en assurant sa compétitivité, implique ses fournisseurs dans le respect de ses exigences environnementales, qu'il s'agisse du choix des matières premières, des sources d'énergies utilisées, des emballages, du matériel ou des services.

Marketing et vente: les Sociétés du Groupe DANONE s'engagent à travers leurs actions à faire partager au public leur volonté de respecter l'environnement. Elles participent notamment aux plans de réduction des emballages et à leur valorisation en fin de vie. Les équipes marketing fournissent une information claire aux consommateurs sur ces thèmes.

Fabrication: dans chaque site industriel, les plans d'action environnement concernent la réduction des risques d'accident, la réduction des consommations d'eau et d'énergie, la gestion des rejets et des déchets, la limitation des bruits et des odeurs ainsi que l'intégration des sites industriels dans le paysage.

Transport et stockage: la distribution efficace des produits vers leurs lieux de vente suppose le choix d'un mode de transport adéquat.

Son impact sur l'environnement et celui du mode de stockage des produits sont évalués et des solutions alternatives envisagées.

Sièges administratifs : comme les sites industriels et les laboratoires de recherche, les sièges administratifs contribuent à l'effort collectif pour le respect de l'environnement. Le recyclage du papier en est un premier exemple.

2 – RESPONSABILITE DE CHACUN

Chacun, quels que soient son niveau hiérarchique et son activité dans l'entreprise, est concerné par le respect de l'environnement et incité à agir dans ce sens. En conséquence, le Groupe DANONE intègre cette dimension dans sa politique de Ressources Humaines (animation, formation et développement). Il s'engage à sensibiliser et encourager l'ensemble du personnel à mettre en œuvre ces initiatives et à proposer des actions innovantes. Il est à l'écoute des associations locales ou nationales. Il incite également ses différentes Branches à participer aux actions professionnelles et interprofessionnelles visant à promouvoir le respect de l'environnement. Les différentes Branches du Groupe DANONE adaptent ainsi à la spécificité de leurs secteurs d'activité cet engagement commun.

3 – ACTION INTERNATIONALE

Le Groupe DANONE applique sa politique environnementale dans tous les pays où il est présent, en prenant en compte les particularités locales. Les savoir-faire acquis dans le domaine de l'environnement sont transférés et mis en œuvre en anticipant les réglementations applicables dans les différents pays.

4 – BILAN ENVIRONNEMENTAL ANNUEL

Dans chaque site du Groupe DANONE, un responsable environnement est désigné pour la mise en œuvre et le suivi du plan d'action. Les risques d'atteinte à la sécurité des personnes et de l'environnement sont identifiés. Un bilan est effectué chaque année qui permet de mesurer les progrès accomplis et de définir un plan annuel d'actions correctives.

5 – OBJECTIFS DE PROGRES QUANTIFIES

Les bilans environnement annuels permettent de fixer les objectifs de progrès pour chaque branche d'activité du Groupe DANONE et chacune des fonctions intéressées, selon les lignes directrices précédemment définies. Ces objectifs sont quantifiés et priorisés à court et moyen termes. Les moyens utilisés pour atteindre ces objectifs et les progrès obtenus au niveau du Groupe sont rendus publics chaque année.

6 - EVALUATION

La validité des objectifs affichés et la mesure des progrès réalisés sont garanties par le recours à des experts techniques extérieurs au Groupe DANONE.

Le Président Directeur Général,
Franck RIBOUD

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'FRANCK RIBOUD', written over a horizontal line.